

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	13
• présents	12
• votants	13
• absents	1
• exclus	0

De la commune d' ESTREUX

001 / 2025

Séance du 20 janvier 2025 à 20 heures 00

**Date de convocation :**

09 janvier 2025

**Date d'affichage :**

09 janvier 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**

M. HENNEBERT Maurice

Vote des taux d'impôts  
communaux bâti et non  
bâti 2025 et THRS

7.2

**Étaient présents :**Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DELATTRE, MARCAILLE,  
MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

**Absent ayant donné procuration :**

- M. Frédéric DZIK à Mme Véronique HEGO

**Secrétaire de séance :**

M. CARE Bruno

Monsieur Hugues MORELLE, Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal les taux retenus par la commission des finances pour 2025

Après délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- FONCIER BATI	40,29 %
- FONCIER NON BATI	59,05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meubles non affectés à l'habitation (THRS)	22,13 %

ADOPTE A L' UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE  
VALENCIENNES le .  
Publié ou notifié le .

Fait à ESTREUX, le 21 janvier 2025

Le Maire

**Maurice HENNEBERT**  
Maire d'Estreux 59990

